Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 12 février 2025

Objet : Rénovation des cuisines militaires pour un accueil de jour supplémentaire

---

Préavis N° 01/2025

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le lundi 3 mars à la Rue des Collèges 7 au Brassus à 17h00.

Etaient présents pour la commission :

M. Jean-Yves Bodenmann	UDI
M. Bounouar Benmenni	Force 3
Mme. Nathalie Blondel	Rose-Vert
Mme. Béatrice Kunz	Rose Vert
Mme Rahma Mangin	UDI, 1er membre et rapportrice

La délégation Municipale était composée de :

Mme Raffaela Cantone-Meylan Municipale
Mme Isabelle PIGUET Municipale
M. Philippe Gertsch Responsable des Bâtiments

Nous remercions chaleureusement les personnes ci-dessus pour leurs explications et les échanges constructifs.

Contexte

Il faut constater qu'à ce jour, les structures d'accueil parascolaire à la Vallée de Joux sont complètes avec un total de 75 places. Il est nécessaire d'augmenter urgemment le nombre de places. En effet, 24 familles se sont retrouvées sans solution de garde pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Plusieurs bâtiments des trois communes de la Vallée de Joux ont été audités et, finalement, les locaux des cuisines militaires du Brassus sont ressortis comme la meilleure option, tant au niveau logistique, de la faisabilité, que financier. De plus, cette solution est validée par l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants).

Pour rappel, la loi vaudoise nous oblige, ou nous incite fortement, à mettre en place les structures nécessaires à l'accueil des enfants.

Complément au Préavis

Pour répondre à un besoin immédiat et croissant, la solution proposée est une solution d'urgence, annoncée comme provisoire et validée en l'état par les organismes cantonaux.

Les enfants pourront être accueillis officiellement dès la rentrée scolaire d'octobre 2025.

Les aménagements dans le cadre de la réfection pour permettre un accueil des enfants sont supervisés par AJOVAL. Seules les tables rétractables seront choisies par la Commune du Chenit pour une réutilisation ultérieure dans un autre cadre. Pendant l'utilisation des cuisines militaires pour un accueil de jour, il ne sera plus possible de louer ces locaux au public.

Les ouvertures existantes ou supplémentaires seront toutes vitrées, pour un apport maximal de lumière afin de correspondre aux directives. Malgré ces réaménagements, 15 % de lumière manquent pour répondre aux exigences. Cependant, une attention particulière dans le choix des luminaires a été portée pour rendre l'environnement le plus agréable.

Vu le nombre maximal d'enfants, soit 24, il est également prévu d'installer des panneaux acoustiques sur l'ensemble des faux plafonds pour minimiser au maximum le bruit.

Nous avons constaté qu'à l'extérieur du bâtiment, sur la façade, se trouve un robinet. Il est demandé de le protéger pour éviter les accidents.

Le loyer à prévoir sera calculé au même prix du mètre carré qu'au Flocons d'Or. Toutes les communes participeront aux frais de location de manière proportionnelle.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité la commission vous recommande Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions suivantes et nous encourageons la Municipalité à poursuivre dans ce sens.

1. Autorise la Municipalité à réaliser la rénovation des cuisines militaires au Brassus pour un accueil de jour supplémentaire à hauteur de CHF 130'000.00 ;
2. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 130'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Au nom de la Commission

Rahma Mangin